

## *L'assistance au justiciable partie à un procès constitutionnel : les textes canadiens*

### **Programme de contestation judiciaire du Canada<sup>1</sup>**

Le Programme de contestation judiciaire du Canada est un organisme national, sans but lucratif, créé en 1994 pour financer les actions en justice qui feront évoluer les droits à l'égalité et les droits linguistiques garantis par la Constitution canadienne.

Le Programme est dirigé par un conseil d'administration composé de bénévoles qui sont responsables de la bonne marche administrative du Programme. S'ajoutent au conseil, des comités distincts, qui assument de manière indépendante les décisions s'appliquant aux causes financées et aux montants accordés. Le Comité des droits à l'égalité et le Comité des droits linguistiques sont composés de personnes expérimentées, qui allient leurs connaissances à un engagement tant sur les questions de droits linguistiques ou d'égalité que dans les organismes communautaires.

### **Quels types de causes le Programme finance-t-il ?**

Le Programme finance les causes invoquant les droits linguistiques aux niveaux fédéral ou provincial, garantis par la Constitution du Canada. Sont également financées, les causes contestant les lois, les politiques ou pratiques fédérales fondées sur l'article 15 (égalité) de la Charte canadienne des

droits et libertés. Les causes ne sont financées que si elles sont susceptibles de modifier une loi, une politique ou une pratique de manière à ce que celle-ci respecte les droits linguistiques ou les droits à l'égalité.

### **Financement des causes de droits à l'égalité**

Il y a quatre catégories de financement disponible pour des causes de droits à l'égalité : le financement pour l'élaboration d'une action, le financement d'une action en justice, le financement d'une étude d'impact, et la promotion et accès au Programme.

**Le financement pour l'élaboration d'une action** est disponible pour faire des recherches et consultations avant que la cause ne soit entendue devant les tribunaux.

**Le financement d'une action en justice** est disponible pour défrayer les coûts de la démarche devant les tribunaux.

**Le financement d'une étude d'impact** sera consenti à une personne ou à un groupe qualifié pour leur permettre de faire des recherches sur une décision et de préparer un document de travail qui identifiera les impacts potentiels du jugement.

**Le financement pour la promotion et l'accès au Programme** peut être accordé à des activités liées à l'égalité, telles des réunions de consultations stratégiques sur des questions juridiques particulières de droits à l'égalité. On peut également financer des réunions où l'on abordera des causes

1. Documents signalés par la Cour suprême du Canada, disponibles en ligne à l'adresse <http://www.ccppcj.ca>.

de droits à l'égalité et la production de matériel d'information ou de documents de travail. Ce financement vise à ce que les gens comprennent mieux ce qu'est l'égalité et ce que le Programme de contestation judiciaire fait pour promouvoir les droits à l'égalité.

### **Financement des causes portant sur les droits linguistiques**

Il y a quatre (4) catégories de financement disponible pour des causes de droits linguistiques : le financement pour les négociations, le financement pour l'élaboration d'une action, le financement d'une action en justice et le financement d'une étude d'impact.

**Le financement pour l'élaboration d'une action** est disponible pour faire des recherches et consultations avant que la cause ne soit entendue devant les tribunaux.

**Le financement d'une action en justice** est disponible pour défrayer les coûts de la démarche devant les tribunaux.

**Le financement d'une étude d'impact** est consenti à une personne ou à un groupe qualifié pour leur permettre de faire des recherches sur la décision et de préparer un document de travail qui identifiera les impacts potentiels du jugement.

**Le financement pour les négociations** est disponible pour résoudre une action liée aux droits linguistiques en discutant avec des représentants du gouvernement engagés dans l'action ; on arrive ainsi à une solution sans se présenter nécessairement devant les tribunaux.

### **Qu'est ce que le Programme ne peut financer ?**

Selon l'entente avec le gouvernement, nous ne pouvons pas financer les éléments suivants :

- les contestations des lois, politiques ou pratiques provinciales (ceci uniquement à l'égard du financement des droits à l'égalité) ;
- les causes abordant des questions déjà financées par le Programme ou qui sont présentement devant les tribunaux ;
- les plaintes invoquant la Loi canadienne sur les droits de la personne et la Loi sur les langues officielles ;

- l'éducation populaire, le développement communautaire, le lobbying ou les activités de pressions politiques.

### **Qui peut recevoir du financement du Programme ?**

Le Programme n'accorde le financement qu'aux membres de groupe historiquement défavorisés, aux membres de groupes minoritaires de langues officielles ou à des organismes sans but lucratif qui représentent ces groupes.

Comment soumettre une demande de financement

Afin de traiter votre demande, nous devons savoir :

- qui est impliqué dans votre cause ou votre projet ;
- les questions - soulevées dans votre cause ou projet ;
- où et quand votre cause ou projet aura lieu ;
- pourquoi vous entreprenez cette démarche ;
- et comment le Programme peut vous appuyer.

Si vous avez déjà un avocat ou une avocate, ou si quelqu'un travaille avec vous à ce projet, vous pourriez lui demander de collaborer à l'élaboration de votre demande. Si vous ne le faites pas, donnez-nous le plus de détails possibles et nous vous aiderons à la compléter.

Il n'y a pas de formulaire de demande de financement et cette demande est gratuite. Les demandes doivent être faites par écrit et comporter TOUS les renseignements indiqués plus loin, tels les copies de documents importants, un budget détaillé et un plan de travail. Les renseignements qui suivent visent à vous faciliter la tâche dans votre demande, en vous fournissant des directives concernant l'information à inclure à cette demande et dans votre plan de travail ainsi que la manière de préparer votre budget (veuillez consulter la rubrique Préparer votre budget).

Une liste de contrôle à faire paraît à la fin de ce guide. Il s'agit d'un rappel des choses à inclure à votre demande. Nous vous prions de nous faire parvenir une copie de cette liste avec votre demande de financement.

## CARACTÈRE CONFIDENTIEL DE L'INFORMATION

Jusqu'à ce qu'une décision de financement soit rendue, nous traitons les renseignements contenus dans votre demande, de manière confidentielle. Cela signifie que, sans votre consentement, nous ne divulguons ces renseignements à personne de l'extérieur du Programme. Ceci inclut votre nom, votre lieu de résidence, ce sur quoi porte la cause ou le projet et quels arguments vous entendez utiliser.

Nous ne faisons exception à cette règle que si l'information est déjà rendue publique. Par exemple, si votre cause est devant les tribunaux, elle est consignée aux registres publics. Dans ce cas, nous ne demanderons pas votre accord si nous voulons divulguer certains renseignements de nature publique.

## CE QUE VOUS DEVEZ NOUS DIRE

Les pages suivantes identifient les renseignements spécifiques à votre cause, que nous devons recevoir afin que le Comité soit en mesure de prendre une décision sur le financement. Nous avons tenté de vous faciliter la tâche en distinguant les exigences liées aux différents types de demandes.

## FINANCEMENT POUR UNE ACTION EN JUSTICE

Cette partie s'applique au financement d'actions en justice pour les parties ou pour les intervenants. Si vous avez retenu les services d'un avocat ou d'une avocate, vous pouvez lui demander de vous fournir l'information indiquée plus bas. En plus des renseignements généraux, voici ce que nous devons savoir :

**Qui est impliqué** – nous avons besoin de vos nom, adresse, numéros de téléphone, de télécopieur, et de tout autre renseignement nous permettant de communiquer avec vous ; nous devons avoir les mêmes renseignements pour votre avocate, s'il y a lieu ; nous voulons aussi connaître les qualifications de votre avocat.

**Les faits** – décrivez en détails ce qui est arrivé et pourquoi vous croyez devoir aller devant les tribunaux ; fournissez des renseignements sur les démarches que vous avez déjà entreprises afin de résoudre votre cas et comment cela a fonctionné jusqu'à maintenant.

**Loi, politique et pratique** – décrivez en détail la loi ou l'action du gouvernement que vous voulez contester et comment cela a violé vos droits ; envoyez une copie de la loi, si vous le pouvez.

**Votre cause** – identifiez quel ministère ou représentant gouvernemental vous entendez poursuivre et pourquoi ; indiquez à quel tribunal vous vous adresserez ; parlez-nous des jugements déjà rendus par les tribunaux dans votre cause.

**Vos arguments/soutien à votre cause** – décrivez les droits sur lesquels vous vous appuyez et d'où ils proviennent (la Charte, la Constitution) ; parlez-nous d'autres décisions des tribunaux concernant les questions soulevées par votre action et comment vous entendez les utiliser dans votre plaidoyer ; indiquez-nous s'il y a d'autres parties ou intervenants qui soutiennent votre cause ; identifiez les groupes communautaires et autres qui vous appuient et vous aident sans être engagés dans votre action.

**Opposition à votre cause** – décrivez les jugements d'autres tribunaux qui pourraient nuire à votre cause et comment votre action est différente des autres ; dites-nous ce que vous pensez que le gouvernement utilisera comme arguments dans votre cause ; parlez-nous de tout autre intervenant qui est en désaccord avec votre point de vue.

**La preuve** – décrivez les témoins que vous ferez comparaître en cour et ce que vous croyez qu'ils diront ; décrivez tout document que vous entendez présenter en cour et faites parvenir des copies au Programme ; détaillez les démarches de recherche et de consultation que vous devez entreprendre dans votre préparation et pourquoi vous désirez les effectuer.

**Solution** – décrivez ce que vous voulez que le tribunal fasse à propos de la loi, poli-

tique ou pratique et comment ceci vous aidera personnellement, en plus d'être bénéfique aux autres.

**Importance de votre cause** – expliquez pourquoi cette cause est importante pour les membres des groupes défavorisés ou des communautés minoritaires de langues officielles; expliquez pourquoi le Programme devrait financer cette cause.

**Plan d'action** – fournissez les grandes lignes de votre plan d'action; quand la cause débutera (a débuté) devant les tribunaux; quelles sont les étapes importantes de votre cause et quand vous prévoyez qu'elles surviendront; qui vous appuiera à chaque étape.

#### **FINANCEMENT DE L'ÉLABORATION D'UNE ACTION EN JUSTICE**

Vous devriez consulter attentivement la partie portant sur le financement des causes. Nous voulons recevoir le plus grand nombre possible de ces renseignements à cette étape. Nous ne nous attendons pas à ce que tout soit prêt – la raison d'être du financement pour l'élaboration d'une action est précisément de vous aider à amasser toutes les informations pertinentes. Nous devons obtenir le plus de renseignements possibles concernant les aspects suivants :

- qui est impliqué;
- les faits;
- loi, politique ou pratique;
- votre argumentation, soutien à votre cause;
- solution;
- importance de la cause.

Si vous soumettez une demande pour la tenue d'une consultation communautaire pendant le processus d'élaboration de l'action, nous vous prions de nous fournir les renseignements suivants :

**Raison d'être** – pourquoi vous désirez tenir une consultation et les bénéfices que vous attendez de cette démarche.

**Qui** – qui vous voulez consulter; comment ils ont été choisis; quelle expérience et connaissances ils peuvent apporter; qui organisera la consultation.

**Où/quand** – où et quand les consultations auront lieu.

De plus, nous aurons besoin d'un plan de travail de l'élaboration de votre cause: ce plan indiquera ce que vous entendez faire dans le cadre de votre projet d'élaboration (incluant les consultations), les étapes importantes de votre plan de travail, qui réalisera ces étapes et quand elles seront accomplies.

#### **FINANCEMENT D'UNE ÉTUDE D'IMPACT**

Quand vous aurez choisi la cause que vous voulez considérer, nous aurons besoin des renseignements suivants afin d'en venir à une décision sur votre demande de financement pour une étude d'impact

**La cause** – le nom de la cause, quel tribunal en a jugé et quand; envoyez une copie du texte complet du jugement rendu.

**Pourquoi** – dites-nous pourquoi cette cause devrait faire l'objet d'une étude; décrivez brièvement quelle question ou groupe cette cause influencera dans l'avenir; parlez-nous de tout organisme communautaire qui croit en l'importance de cette cause; identifiez les personnes ou les groupes qui recevront une copie de votre étude lorsqu'elle sera terminée.

**Qui** – nous devons savoir qui vous êtes et comment communiquer avec vous (adresse, numéros de téléphone et de télécopieur, etc.); identifiez qui effectuera l'étude d'impact et décrivez ses qualifications.

**Plan de travail de l'étude d'impact** – comment vous ou le chercheur avez planifié votre étude; à qui vous parlerez; combien de temps cela prendra.

#### **FINANCEMENT POUR LES NÉGOCIATIONS (Droits linguistiques seulement)**

Si vous soumettez une demande de financement pour les négociations dans une cause linguistique, vous devez nous dire :

**Qui est impliqué** – nous avons besoin de vos nom, adresse, numéros de téléphone, de télécopieur, et de tout autre renseignement nous permettant de communiquer avec vous ; nous devons avoir les mêmes renseignements pour votre avocate, s'il y a lieu ; nous voulons aussi connaître les qualifications de votre avocat.

**Loi, politique et pratique** – décrivez en détail la loi ou l'action du gouvernement que vous voulez contester et comment elle a violé vos droits linguistiques ; envoyez une copie de la loi.

**Les faits** – décrivez en détails, ce qui est arrivé et les raisons qui vous poussent à vouloir négocier avec le gouvernement dans ce domaine ; fournissez des renseignements sur les démarches que vous avez déjà entreprises afin de résoudre votre cas et comment cela a fonctionné jusqu'à maintenant.

**Questions soulevées/Points de vue** – décrivez en détails quels sont les éléments avec lesquels vous êtes en désaccord avec le gouvernement et ceux sur lesquels vous êtes en accord ; présentez votre point de vue concernant les questions qui exigent une négociation et dites-nous ce que le gouvernement exprime à propos de celles-ci ; le gouvernement a-t-il accepté de négocier ?

**Soutien à votre cause** – décrivez les droits sur lesquels vous vous appuyez et d'où ils proviennent (la Charte, la Constitution) ; parlez-nous d'autres décisions des tribunaux concernant les questions soulevées par votre action et comment vous entendez les utiliser dans vos négociations ; indiquez-nous s'il y a des groupes communautaires ou autres qui vous aident ou soutiennent votre cause.

**Importance de la question soulevée** – expliquez pourquoi cette question est importante pour les membres de communautés minoritaires de langues officielles ; expliquez pourquoi le Programme devrait financer les négociations entourant cette problématique.

**Plan de travail des négociations** – fournissez les grandes lignes de votre plan de négociations ; quelles sont les étapes importantes de vos négociations et quand vous

prévoyez qu'elles surviendront ; qui vous appuiera à chaque étape des négociations

### **FINANCEMENT POUR LA PROMOTION ET L'ACCÈS AU PROGRAMME (Droits à l'égalité seulement)**

Le financement pour la promotion et l'accès au Programme est accordé pour une gamme d'activités. Les renseignements suivants ne sont qu'un aperçu général, un guide. S'il y a des renseignements qui ne sont pas pertinents à votre projet, vous n'êtes pas tenus de nous les faire parvenir.

**Quoi** – fournissez une description détaillée de votre projet ; les questions liées aux droits à l'égalité qui seront abordées ; qui participera et qui sera consulté ; quelles expériences et connaissances apporteront ces personnes au projet ; quel sera le résultat final – document de travail, dépliant, rapport de consultation ; à qui ils seront distribués.

**Pourquoi** – décrivez l'importance de ce projet pour la communauté luttant pour les droits à l'égalité ; qui sera touché par les questions soulevées par votre projet ; qui bénéficiera de votre projet ; pourquoi vous êtes intéressé à réaliser ce projet ; comment ce projet est pertinent au mandat de promotion et d'accès au Programme.

**Qui** – nous devons savoir qui vous êtes et comment communiquer avec vous (adresse, numéros de téléphone et de télécopieur, etc.) ; identifiez qui sera responsable du projet et ses qualifications.

**Où et quand** – si votre projet comprend des rencontres ou des consultations, indiquez les dates, l'heure et les lieux de ces réunions.

**Plan de travail du projet** – fournissez un plan de travail détaillé, incluant une liste des étapes-clés et du moment où elles seront complétées.

### **COPIES DE DOCUMENTS IMPORTANTES**

Pour faciliter votre accès au financement, nous devons bien saisir votre cause ou projet. Si vous possédez des documents qui

## ANNEXES

nous aideraient en ce sens, veuillez nous les faire parvenir.

**Si vous ne pouvez acquitter les frais encourus, nous nous chargerons de photocopier les documents que vous voulez inclure à votre demande et de vous les remettre.**

Nous aimerions obtenir copie des documents suivants, s'ils sont pertinents à votre cause :

– **Lettres-notes** – des lettres que vous avez envoyées ou reçues du gouvernement ou de ceux qui ont été engagés dans votre cause ou projet ; des lettres de groupes et organismes intéressés à votre cause ou projet ; notes des rencontres où votre cause ou projet a été discuté.

– **Publications-Documents de travail** – si vous êtes à élaborer ou si vous utilisez une publication ou un document de travail

existant, nous aimerions en obtenir copie ; si ces documents ne sont pas disponibles au moment de votre demande veuillez nous les faire parvenir dès qu'ils le seront.

– **Document des tribunaux** – nous aimerions consulter tous les documents importants que votre avocat a déposés en cour ; il peut s'agir par exemple, de « plaidoyers » ou « factums ». Votre avocat ou votre avocate peut vous aider à identifier ceux dont vous aurez besoin ; il se pourrait que nous vous demandions également des copies de documents que d'autres personnes engagées dans votre cause ont déposés en cour.

– **Éléments spécifiques** – nous nous attendons à ce que vous nous fassiez parvenir les documents ou dossiers particuliers que nous requérons. Nous ne demandons que les items qui nous permettront une compréhension approfondie de votre cause.